

N° 4844. CONVENTION RELATIVE AU RÉGIME FISCAL DES VÉHICULES
ROUTIERS À USAGE PRIVÉ EN CIRCULATION INTERNATIONALE.
FAITE À GENÈVE, LE 18 MAI 1956¹

APPLICATION à Sainte-Lucie et Montserrat

Notification reçue le :

26 juillet 1963

ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD

(Pour prendre effet le 24 octobre 1963.)

¹ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 339, p. 3; vol. 341, p. 426; vol. 355, p. 415; vol. 395, p. 275; vol. 400, p. 411; vol. 429, p. 300; vol. 431, p. 316; vol. 450, p. 453; vol. 467, p. 492, et vol. 471.